



La tribune du SIETOM

Pour tout savoir
sur vos déchets !



EDITO

Dorénavant tous les emballages se trient !

Depuis plusieurs années maintenant, les déchets représentent un enjeu important dans notre quotidien. Aujourd'hui, chaque habitant du SIETOM jette 626 kg de déchets chaque année (contre 582 kg/habitant en France), soit l'équivalent d'une petite voiture. Face à ce constat, la réduction et le recyclage des déchets deviennent des priorités pour économiser nos ressources naturelles et limiter le gaspillage. Ces préoccupations sont d'ailleurs ressorties de la consultation publique lancée au mois d'octobre et dont vous trouverez un bilan dans ce numéro. J'en profite pour vous remercier pour la richesse de vos réponses qui montrent tout l'intérêt que suscite la gestion des déchets.

L'analyse du contenu de nos poubelles montre des marges de progression pour réduire la part valorisable de nos ordures ménagères. On constate par exemple qu'1 emballage sur 2 se trouve encore dans la poubelle et n'est pas recyclé. Il y a donc urgence à agir. Aussi, depuis le 1er janvier, nous avons simplifié le geste de tri puisque dorénavant tous les emballages se trient. Cette évolution est importante pour notre syndicat car elle va permettre de valoriser davantage de déchets et de réduire la part d'enfouissement. Vous trouverez par ailleurs dans ce numéro un guide du tri détachable qui présente les nouvelles consignes de tri.

Malgré cette amélioration du tri et l'efficacité de nos services, la taxe sur les ordures ménagères va continuer d'évoluer en 2022. La législation pour les années à venir et l'augmentation vertigineuse de la taxe d'enfouissement, nous imposent des choix importants pour éviter une inflation trop importante de la taxe d'ici 2027. Nous sommes conscients de l'effort supplémentaire que nous allons vous demander, mais la situation économique ne nous permet plus de maintenir le cap que nous avons jusqu'ici et qui permettait d'éviter les fortes hausses.

Je vous souhaite une excellente année 2022 faite de bonheur et de réussite.

Madame Christine FOURNADET Présidente du SIETOM

REPORTAGE Qu'y a-t-il dans nos poubelles ?

Le SIETOM a missionné un bureau d'études au mois de juin pour réaliser une caractérisation, c'est-à-dire une analyse de nos Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de notre Tout Venant Déchetterie (TVD).

En déterminant la proportion des différents types de déchets qui composent les OMR et le TVD, les caractérisations permettent d'évaluer la part présente de déchets valorisables ou non admissibles dans les déchets résiduels.

Bilan de la caractérisation des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

Matières
biodégradables
(dont 26% de
gaspillage
alimentaire)

Plastiques

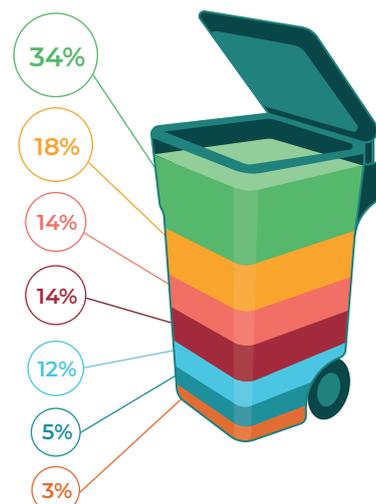
Textiles
sanitaires

Autres (textiles,
bois, litière...)

Papiers et
cartons

Verre

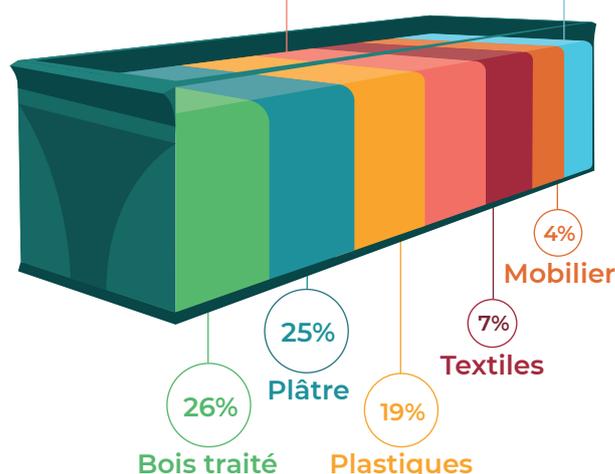
Métaux



Bilan de la caractérisation du TVD (Tout Venant Déchetterie)

Autres :
métaux, DEEE,
éléments fins...

Papiers et
cartons



RETOUR sur la consultation citoyenne

Face aux évolutions réglementaires, le SIETOM de Chalosse a lancé une consultation citoyenne, en septembre-octobre, auprès de l'ensemble des usagers du territoire. Elle poursuit l'objectif de recueillir les avis des personnes sur l'efficacité du service, ainsi que leurs retours d'expériences et leurs propositions d'amélioration de celui-ci.

692 personnes ont répondu à l'enquête. Voici ce qu'il en ressort :

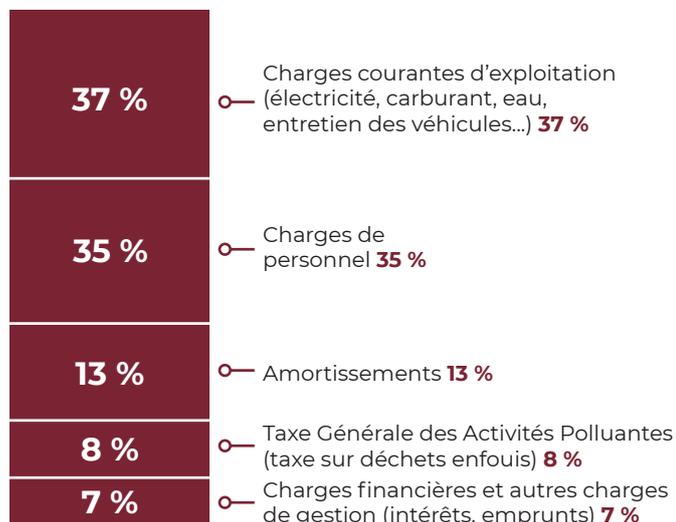
- Plus de 80% des répondants sont satisfaits du service.
- Pour 91%, la gestion des déchets est une préoccupation environnementale ; 48.6% un enjeu économique.
- 84% des répondants notent l'importance de composter ses déchets.
- Seulement 17% des répondants sont favorables à changer de mode de financement du service déchets quel qu'en soit le prix.
- 80% des usagers souhaitent conserver le service actuel : des containers à ordures ménagères proches du domicile et des points tri distants.
- Un tiers des répondants considère que le contrôle d'accès gratuit dans les déchetteries participe au perfectionnement du service.
- 58% des répondants estiment que la communication actuelle est insuffisante concernant la gestion des déchets et le fonctionnement du service.

Pour plus de détails sur cette consultation, rendez-vous sur notre site internet www.sietomdechalosse.fr

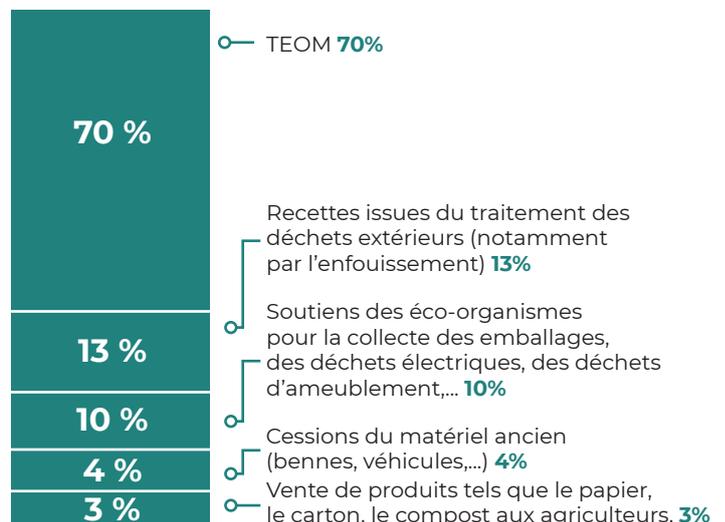
LE BUDGET de fonctionnement du SIETOM de Chalosse : un équilibre à trouver chaque année

Pour fonctionner, le SIETOM a besoin de près de 9 millions d'euros chaque année, dont voici un aperçu des dépenses et des recettes :

Détail des dépenses de fonctionnement



Détail des recettes de fonctionnement



Pour les années à venir, cet équilibre va être remis en question par de nouvelles réglementations environnementales qui se durcissent : augmentation du montant des taxes sur les activités polluantes, baisse d'autorisation d'enfouissement d'ici 5 ans et nécessité en 2027 de déléguer le traitement des déchets du Syndicat. Des investissements sont aussi à prévoir : renouvellement des véhicules, réhabilitation des aires à déchets verts des déchetteries, travaux sur le centre de stockage des déchets.

Afin d'anticiper ces contraintes, le SIETOM étudie différentes possibilités pour conforter et diversifier ses recettes : recherche de nouvelles sources de revenus (redevance spéciale auprès des professionnels, ...), augmentation du montant des prix des services proposés à nos clients, partenaires extérieurs (enfouissement des déchets). A ce stade, une hausse inévitable et contenue de la contribution des adhérents est envisagée et sera proposée lors de la présentation du budget 2022.

DU NOUVEAU DANS LE TRI !

Les gestes se simplifient ! Voici un mémo détachable à épingler sur votre réfrigérateur !



NOUVEAU DANS LE CONTENEUR JAUNE

NOUVEAU AU 1/01/22

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier davantage. En plus des papiers, des emballages en carton et en verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique et en métal

Bouteilles, flacons et bidons



Briques alimentaires et emballages métalliques



NOUVEAU

Toutes les barquettes



NOUVEAU

Tous les pots, boîtes et tubes



NOUVEAU

Tous les sacs, sachets et films



NOUVEAU

Tous les petits emballages métalliques



Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider.

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer dans les conteneurs de tri tous vos emballages et vos papiers sans exception :

Papiers, emballages en métal, en carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique se trient.

DE NOUVELLES CONSIGNES DE TRI DEPUIS LE 1/01/2022

1 C'est un emballage ? Dans le conteneur de tri !

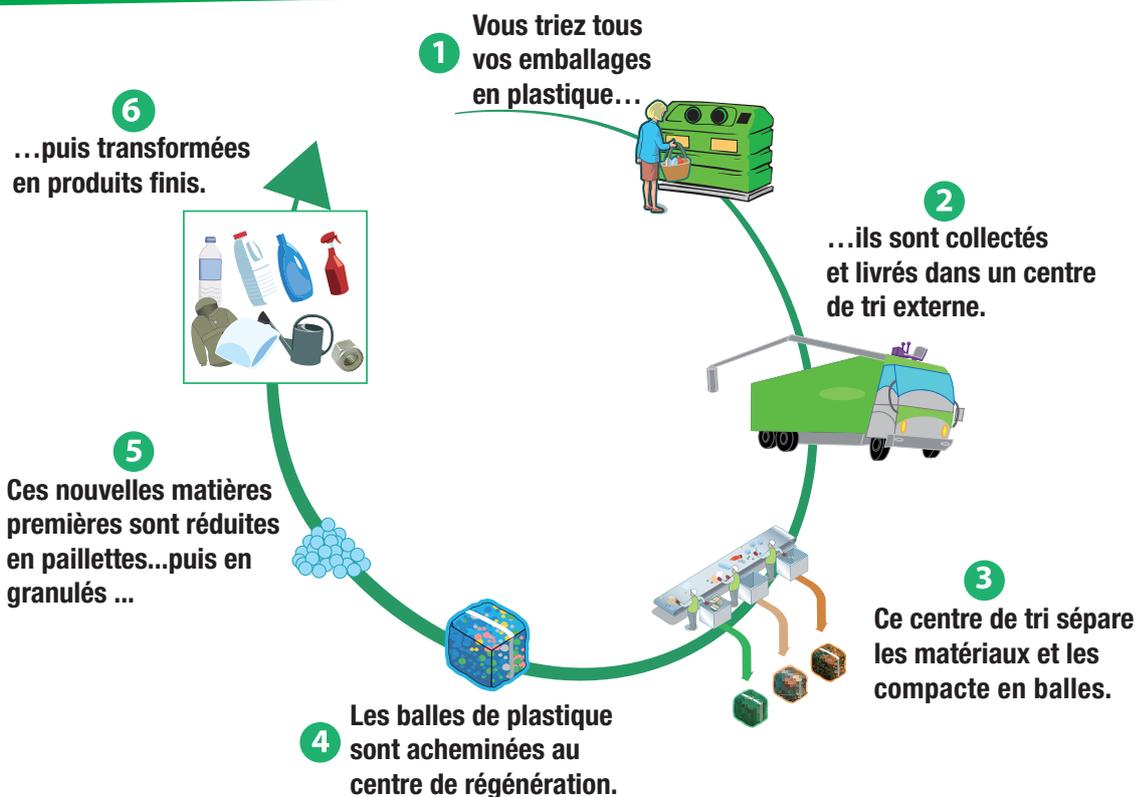
Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.

2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3 Déposez vos emballages en vrac dans le conteneur.

Attention : il faut bien séparer les emballages avant de les trier.

Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !



#SUIVEZMOI
SUR [CONSIGNESDETRI.FR](https://www.consignesdetri.fr)

Le SIETOM de Chalosse s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

05 58 98 57 57 - www.sietomdechalosse.fr

À JETER, À TRIER ?

POUR TOUT SAVOIR SUR LES CONSIGNES ET LES POINTS DE TRI, RENDEZ-VOUS SUR [CONSIGNESDETRI.FR](https://www.consignesdetri.fr) OU

→ TÉLÉCHARGEZ L'APPLI GUIDE DU TRI

Disponible sur
App Store

Disponible sur
Google play

Disponible sur
Windows Phone

